



FICHE FORMATION



PISTE Sécurité

Habilitation Electrique BS-BE Non électricien-Chargé d'opérations simples-Manœuvre

OBJECTIF PEDAGOGIQUE : Connaître les dangers de l'électricité et analyser le risque électrique.
Connaître et appliquer les prescriptions et les mesures de prévention pour maîtriser le risque électrique.
Cela concerne les manœuvres d'exploitation et d'urgence ainsi que les interventions de remplacement et de raccordement de matériels électriques en Basse Tension.

Être informé de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

Permettre à l'employeur la délivrance des habilitations BE Manœuvre et BS au personnel désigné.

NIVEAU PREALABLE Avoir une connaissance des règles élémentaires de l'électricité et connaître les techniques de remplacement et de raccordement sur les installations et les matériels sur lesquels il doit intervenir.

DUREE : 14 heures sur 2 journées

MODALITES D'EVALUATION : Test et évaluation selon la Norme UTE C18-510

EFFECTIF : 12 personnes

LIEU : votre établissement

MODALITES D'ACCES ET DELAIS EN INTRA : Notre planning de dates de formations dépend de la disponibilité de l'équipe formateurs et du client.

En intra : A la demande de l'entreprise pour ses salariés

Délais de planification : 3 semaines à 3 mois

MODALITES D'ACCES ET DELAIS EN INTER :

En interentreprise : A la demande de l'entreprise pour ses salariés – A la demande d'un particulier pour ses besoins professionnels.

Délais : Les dates de formations inter sont consultable sur notre site <https://piste-securite.com/formations/>

Pour en savoir plus, contactez-nous par mail : contact@piste-securite.com



Pour les modalités, contactez-nous par
mail : contact@piste-securite.com

Type d'action de formation : Sécurité des biens et des personnes

PISTE Sécurité

Prévention Incendie Santé Travail Environnement

Tél : 01.58.04.23.60

R.C.S Nanterre: 828 534 776. SIRET: 828 534 776 000 20. Code APE-NAF: 7490B

Organisme de Conseil et de Formation Professionnelle Continue

NDA : 11 92 21 632 92

V1 08/12/2023



PISTE Sécurité

PROGRAMME

Distinguer les grandeurs électriques : intensité, tension, résistance, puissance en courant continu et alternatif, etc.

Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain : contact direct, contact indirect, arcs électriques, mécanismes d'électrisation, de brûlures et d'électrocution.

Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.

Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension.

Citer les zones d'environnement en Basse Tension et en Haute Tension et donner leurs limites.

Identifier les limites et les zones d'environnement.

Décrire le principe d'une habilitation.

Donner la définition des symboles d'habilitation.

Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation.

Lister les prescriptions associées aux zones de travail.

Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, etc.).

Reconnaître la zone de travail ainsi que les signalisations et repérages associés.

Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation du matériel et des outillages utilisés dans l'environnement.

S'assurer de la bonne mise en œuvre de son matériel et de ses outils.

Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel.

Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.

MISE EN APPLICATION

Citer les limites de l'habilitation, les autorisations et les interdits.

Reconnaître les matériels électriques BT et TBT concernés par les manœuvres, les remplacements et les raccordements. Une prise de courant, une lampe, un fusible, un accessoire d'éclairage, un interrupteur, un disjoncteur...

Identifier les matériels électriques objet des manœuvres.

Reconnaître les matériels électriques BT et TBT concernés par les remplacements et les raccordements dans leur environnement.

Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.

Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.

Nommer les informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique ou au chargé de consignation.

Identifier le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation et échanger les informations nécessaires.

Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation.

Rendre compte de son activité.

PISTE Sécurité

Prévention Incendie Santé Travail Environnement

Tél : 01.58.04.23.60

R.C.S Nanterre: 828 534 776. SIRET: 828 534 776 000 20. Code APE-NAF: 7490B

Organisme de Conseil et de Formation Professionnelle Continue

NDA : 11 92 21 632 92

V1 08/12/2023



MISE EN APPLICATION

Citer les limites de l'habilitation, les autorisations et les interdictions.

Reconnaître les matériels électriques BT et TBT concernés par les manœuvres, les remplacements et les raccordements. Une prise de courant, une lampe, un fusible, un accessoire d'éclairage, un interrupteur, un disjoncteur...

Identifier les matériels électriques objet des manœuvres.

Reconnaître les matériels électriques BT et TBT concernés par les remplacements et les raccordements dans leur environnement.

Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.

Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.

Nommer les informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique ou au chargé de consignation.

Identifier le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation et échanger les informations nécessaires.

Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation.

Rendre compte de son activité.

Énoncer les instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres.

Respecter et faire respecter les instructions de sécurité.

Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Réaliser des manœuvres dans les domaines de tension BT et TBT.

Décrire les séquences de la mise en sécurité des circuits.

Réaliser la mise hors tension pour son propre compte : pré-identification, séparation, condamnation.

Effectuer la vérification d'absence de tension.

Réaliser la remise sous tension.

Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention.

Délimiter et signaler la zone d'intervention.

Respecter les règles et les instructions de sécurité.

Lister et connaître le contenu des documents applicables dans le cadre des interventions de remplacement et de raccordement : autorisation de travail instructions de sécurité, etc.

Énoncer la procédure de remplacement.

Préparer, organiser et mettre en œuvre les règles de sécurité lors d'une intervention de remplacement d'un fusible, d'une lampe ou d'un accessoire.

Préparer, organiser et mettre en œuvre les règles de sécurité lors d'une intervention de remplacement d'un socle de prise de courant ou d'interrupteur.

Énoncer la procédure de raccordement.

Préparer, organiser et mettre en œuvre les règles de sécurité lors d'une intervention de raccordement hors tension.

Analyser les risques préalablement à chaque situation de travail.

Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

PISTE Sécurité

Prévention Incendie Santé Travail Environnement

Tél : 01.58.04.23.60

R.C.S Nanterre: 828 534 776. SIRET: 828 534 776 000 20. Code APE-NAF: 7490B

Organisme de Conseil et de Formation Professionnelle Continue

NDA : 11 92 21 632 92

V1 08/12/2023



PISTE Sécurité

CONCLUSION

Le formateur émettra pour chaque stagiaire un avis avec une recommandation d'habilitation formulée à l'employeur en fonction de la nature des opérations réalisées, des applications pratiques et de l'évaluation. Cet avis permettra à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation.

Des observations complémentaires seront indiquées si nécessaire

- Méthode de formation interactive s'appuyant sur des supports audiovisuels : diaporamas de cours et d'exercices, vidéos.
- Présentation et utilisation des Equipements de Protection Collective et Individuelle (EPC et EPI).
- Armoires électriques pédagogiques permettant d'appliquer les procédures et les consignes de sécurité.
- Contrôle en continu des connaissances, QCM d'évaluation et mise en application pratique de chaque stagiaire.
- Documentation remise à chaque stagiaire : support de cours et recueil UTE C 18-510.

Synthèse. Fin de formation

Tarif, nous consulter

Mise à disposition d'un formateur conseil en prévention des risques professionnels.

Formation en « Présentiel »

Durée : 14 heures de formation – 2 jour

Dates de formation :	Horaires	Modalités	Lieu de formation

PISTE Sécurité

Prévention Incendie Santé Travail Environnement

Tél : 01.58.04.23.60

R.C.S Nanterre: 828 534 776. SIRET: 828 534 776 000 20. Code APE-NAF: 7490B

Organisme de Conseil et de Formation Professionnelle Continue

NDA : 11 92 21 632 92

V1 08/12/2023